



Nombre de conseillers.....	42
En exercice.....	42
Présents à la séance.....	33
Pouvoirs .....	7
Excusés.....	1
Excusés.....	1

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 OCTOBRE 2024**

**N°2024-10-13 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SERVICE JEUNESSE**

Le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 4 octobre 2024.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
MANTEL Serge	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
FOURNIER Marine	GUIMARAES Odette	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine
DI IORIO Rina	BERNARD Anne	CRALIS Christophe
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	DJABALI Sara
KOUCEM Yacine	BORDES Roselyne	
	HAMZA Ali	

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à MANTEL Serge
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ kaïssa
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
BERTHE Éloïse	à FOURNIER Marine
BEREZIN Serge	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

**Excusé :**

MILOTI Donni

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance. M. MARKARIAN a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Madame MAKHLOUF, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L200-1, L221-5 et L221-6 ;

Vu la délibération n°2023-07-22 portant modification des horaires d'ouverture au public du service Jeunesse ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 9 octobre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les horaires d'ouverture au public du service Jeunesse afin d'adapter les conditions d'accueil aux disponibilités des jeunes et des familles et d'assurer la continuité de l'accueil pour les dispositifs proposés tout au long de l'année ;

Considérant qu'il convient d'adapter les horaires du service Jeunesse aux autres services municipaux recevant du public ;

Considérant l'avis favorable émis par le Comité social et territorial (CST) réuni le 4 octobre 2024 quant aux changements d'horaire de travail des agents du service Jeunesse à compter du 1er novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

Article 1 : Les nouveaux horaires d'ouverture au public du service Jeunesse sont fixés comme suit :

- Périodes scolaires et de vacances scolaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h00 – 12h00	9h00 – 12H00	9h00 – 12h00	9h00 – 18h00	9h00 – 12h00
13h30 – 18h00	13h30 – 18h00	13h30 – 18h00		13h30 – 17h00

Article 2 : Les dispositions de la présente délibération entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20241023-2024-10-13-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 octobre 2024.



74  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller départemental

**Date de publication: 25/10/2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20241023-2024-10-13-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*